

L'esprit général qui a conduit aux réponses détaillées formulées par la liste La Ville en Partage que vous trouverez ci-dessous est le suivant :

- La liste La Ville en Partage (LVEP) considère que les crises qui frappent le pays n'épargnent pas notre commune : logement, pauvreté, difficulté à se nourrir, climat... Le rôle de la mairie est de servir en priorité celles et ceux qui en ont le plus besoin. Comme le disait Rocard, et sans oublier la fin de la phrase « *[on] ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais (elle) [on] doit en prendre fidèlement sa part.* »
- Cela doit se faire dans le respect des personnes, y compris des travailleurs sociaux qui ont une tâche extrêmement ardue.
- La liste LVEP est entre autre constituée d'élu.es qui, notamment du fait de leur position dans l'opposition, ont souvent été frustrés de ne pas être bien informé.es. En conséquence, en cas de basculement, le premier travail sera de faire un inventaire et une analyse de l'existant au regard de nos valeurs. La solidarité étant l'une des trois valeurs cardinales de la liste. Notre liste compte aussi des personnes déjà très engagées dans des actions sociales, et qui savent que cette liste annonce une priorité réelle à ces actions, qui aura une traduction forte et directe dans le budget.

100. Améliorer le service domiciliation face à l'accroissement de la demande

Citoyens Fraternels : Le nombre de domiciliations à Bourg-la-Reine a explosé entre 2021 et 2023 (210-403 +92%) alors qu'il s'accroît de 20 % dans le département.

La domiciliation est accordée par le CCAS (58 en 2024 et 46 en 2023) qui en oriente une partie des demandes vers la Croix-Rouge pour laquelle on observe une augmentation la plus forte

- Acceptez-vous que le fait d'être accompagné par une association de BLR faciliterait une domiciliation ?
- De plus en plus de communes proposent un accompagnement social pour les domiciliés. Le CCAS aura-t-il les moyens en travailleurs sociaux pour assurer cet accompagnement ?
- Le CCAS pourra-t-il offrir les services d'une bagagerie et d'un coffre-fort numérique ?

La Ville en Partage (LVEP) : Une domiciliation par le CCAS d'une commune suppose un lien entre le demandeur et la commune. L'accompagnement par une association locale peut être un argument à l'appui de la demande mais n'est pas forcément suffisant pour l'accepter. Actuellement il y a deux assistantes sociales au CCAS et on peut envisager un rendez-vous systématique pour débroussailler la situation. Quant à savoir si les moyens sont suffisants, pour le dire il faudrait avoir une idée précise de la demande, ce qui n'est pas encore le cas. Les moyens seront à ajuster en fonction de la demande constatée.

Bagagerie et coffre-fort seront à examiner en fonction de la demande. Un contact avec des villes voisines où ce service sera assuré (Sceaux) permettra sans doute de mutualiser les efforts.

100. Développer des accueils de jour, de nuit

Citoyens Fraternels : A Bourg-la-Reine, il n'y a pas de place d'accueil de jour ni de nuit. Comment rendre opérationnel le dispositif grand froid ?

Une possibilité ne serait-elle pas d'organiser un lieu d'accueil de jour avec douche et des toilettes ouvertes 24h sur 24 dans l'ancien local du Relais alimentaire

Quand le 115 est défaillant, que compte faire la commune et selon quels critères ? Quelle sera votre politique ?

LVEP : L'espace Dolto est actuellement prévu comme local d'accueil en cas de déclenchement du plan grand froid.

La possibilité d'un accueil de jour dans l'ancien local du relais alimentaire sera étudié, mais cela suppose au moins un agent d'accueil. Associatif ? Communal ? C'est aussi à réfléchir.

Nous comptons augmenter le nombre de logements d'urgence. À ce jour nous n'avons pas encore de politique chiffrée arrêtée.

Nous considérons donc que ce travail – urgent – doit aussi être réfléchi à l'échelle de plusieurs communes, voire du territoire.

100. Intervenir pour le renouvellement des cartes de séjour

Citoyens Fraternels : A la demande des associations, accepterez-vous d'intervenir auprès de la Préfecture en cas de difficulté avérée pour le renouvellement d'un titre de séjour. Des maires du 92 se sont regroupés pour écrire au préfet.

Accepterez-vous qu'une procédure organisée entre la mairie et les associations puisse être mise en place pour intervenir auprès de la sous-préfecture ?

LVEP : A priori notre réponse est oui aux deux questions, avec mise en place d'un dispositif d'alerte. Il serait nécessaire de repérer en amont les cas pour éviter que les personnes ne tombent dans l'illégalité du fait de la lenteur des procédures. Nous savons qu'il existe à Bourg-la-Reine une personne très experte sur ces sujets ; il devrait être entendu sur la meilleure façon de travailler ce sujet, s'il en est d'accord naturellement.

101. Soutenir et renforcer les dispositifs d'aides alimentaires

Citoyens Fraternels : Le Relais alimentaire (AGF), et le GAFIB (SC) que la Mairie soutient par des subventions.

Avez-vous l'intention de les maintenir et de les accroître au fur et à mesure des besoins ?

En théorie, l'affiliation à ces dispositifs se fait grâce aux travailleurs sociaux qui en font l'instruction (SST, CCAS, CAF,..) mais ces disparités de méthode et de fonctionnement posent problème. En réalité les bénévoles sont amenés à assurer eux-mêmes l'instruction. Comment comptez-vous contribuer à mettre en place un système d'affiliation et de suivi cohérent ?

LVEP : Oui au maintien des subventions voire à leur augmentation selon les besoins.

A priori, si le SST11 (assistantes sociales départementales) n'est pas en mesure d'instruire les dossiers dans des délais raisonnables, le rôle sera confié au CCAS. Tout en écoutant de façon formelle ou informelle (si cela ne peut pas être fait dans un contexte administratif) les bénévoles qui peuvent avoir une connaissance fine des cas.

1. Accroître le nombre de logements sociaux logements sociaux

Citoyens Fraternels : Le taux SRU de la ville de Bourg-la-Reine est passé de 17,6 % en 2015 à 20,26 % en 2024. La ville de Bourg-la-Reine s'est engagée dans un contrat de mixité sociale qui devrait lui permettre d'attendre un taux SRU de 24.85% en 2029. Le

Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) prévoit que 50%-60% des constructions nouvelles soient des logements sociaux. Dans ce contexte, avez-vous l'intention de revoir la position du conseil territorial de Vallée Sud Grand Paris (VSGP) du 6 février 2024 pour respecter l'objectif de production de 1697 logements sociaux/an pour VSGP et d'inscrire la progression du nombre de logements sociaux de Bourg-la-Reine dans cette perspective. Comment comptez-vous le faire ?

Avez-vous l'intention de poursuivre la dynamique du contrat de mixité sociale pour continuer d'accroître la proportion de logements sociaux dans la commune après 2019, avec quels types de logements sociaux ? Quelles modifications du PLUi envisagez-vous (par exemple dédier 30% de logements sociaux dans tout programme supérieur à 800 m²)

LVEP : Bien entendu la dynamique du contrat de mixité sociale sera maintenue et nous chercherons à l'amplifier. En particulier nous envisageons de faire porter à 35% le taux des logements sociaux dans les opérations, et ceci dans toutes les zones d'habitation, ce qui nécessitera un avenant au PLUi.

On cherchera également à augmenter l'objectif de logements sociaux sur le territoire VSGP, avec une priorité pour les logements accessibles aux plus modestes.

Nous ne sommes pas dupes du système de construction de logement étudiant qui permet de gonfler les statistiques « à peu de frais », largement utilisée dans ce mandat avec le 68 Joffre et la transformation de « Castel Regina ». Le logement étudiant n'est pas un mal en soi, mais il ne répond pas à tous les besoins.

De façon à ce que les logements sociaux bénéficient à des personnes en ayant le plus besoin, l'urbanisme doit intégrer de façon cohérente plusieurs types de logement sociaux, et des immeubles « non sociaux » avec des dispositifs rendant accessibles ces logements, en achat ou en location. Des exemples existent dont il faudra s'inspirer. Le Bail réel et solidaire est un dispositif très intéressant.

Nous nous engageons notamment :

- à fixer à 35 % le seuil de logements sociaux la règle dans tous les nouveaux programmes de plus de 10 logements, avec une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire communal.
- à diversifier les typologies (T2, T3, T4, logements adaptés) pour répondre aux besoins des familles, des jeunes ménages et des seniors, sans oublier les jeunes adultes qui démarrent une vie active.

2. Augmenter le nombre de places dans les structures d'hébergement et de logements adaptés

Citoyens Fraternels : Fin 2024, VSGP disposait de 5892 places d'hébergement (au sens large, comprenant places d'hôtel, hébergement, logements adaptés et intermédiations locatives). Bourg-la-Reine en avait 275

Bourg-la-Reine a en projet, rue Ravon, la création d'un établissement d'accueil médicalisé, une pension de famille et une résidence Accueil, une extension du CHRS avenue Galois

Le SRHH, pour la période 2024-2030, indique que VSGP devrait augmenter le nombre de places de 546 ce que le Conseil de territoire n'a pas avalisé.

Compte tenu des difficultés importantes de logement, nous pensons que VSGP devrait avoir une attitude volontariste pour faciliter la création de places d'hébergement et, au moins, intégrer voire dépasser les objectifs du SRHH.

Les communes, voire le territoire, peuvent y contribuer. Par exemple en aidant les

structures existantes à développer des places « hors murs » en captant des logements dans le parc privé.

LVEP : Il va de soi que nous plaiderons à VSGP pour une augmentation de la cible des places d'hébergement. Par ailleurs nous aiderons les quelques associations ayant des activités d'insertion ou de réinsertion sur Bourg-la-Reine à trouver les hébergements en diffus.

Là encore, le bilan du mandat concernant VSGP est une absence totale de compte-rendu par le maire de son action. Nous considérons que son désir très fort d'obtenir le maximum de subventions de cette structure peu démocratique pour financer des projets voulus chers l'aura poussé à se montrer très discret et ne revendiquant rien dans ce conseil, dont il est de droit vice-président.

Nous souhaitons pour notre part être beaucoup plus sobres dans les investissements, et plus actifs dans les demandes d'orientation politique au Territoire.

3. Prendre en compte le défi pour l'insertion des jeunes (illustration du point précédent)

Citoyens Fraternels : La question du logement pour les jeunes en parcours d'insertion en Île-de-France demeure un défi majeur. Apprentis, jeunes salariés en CDD ou CDI, stagiaires de fin d'études ou encore bénéficiaires de contrats d'insertion peinent à accéder à un logement stable, condition pourtant essentielle pour sécuriser leur parcours et atteindre leurs objectifs professionnels. Aujourd'hui, la situation est critique : à peine 10 % des demandes de logements de transition trouvent une réponse en Île-de-France, et seulement 8 % des demandes d'accès au FJT de Bourg-la-Reine aboutissent.

Par ailleurs, de nombreux jeunes qui ont séjourné en résidence pour jeunes travailleurs, ont soldé leur parcours en résidence avec l'accès à un diplôme, à une qualification, à la consolidation d'une période d'essai pour un emploi en CDI dans la périphérie de Bourg-la-Reine. L'accès à un logement dans la commune ou dans les communes proches permettrait de "capter" des jeunes talents, dans tous les secteurs d'activité, et de contribuer au rajeunissement de la population réginaburgienne et à la fixer pour l'avenir. Dans ce contexte, comment concevez-vous l'articulation entre une politique sociale ambitieuse en faveur des jeunes adultes et la dynamique économique de notre territoire ?

LVEP : Il n'est pas possible de répondre précisément sans avoir fait une étude détaillée des moyens qui permettraient d'améliorer la situation des jeunes en situation de précarité. Nous nous engageons à faire cette étude. Parmi les moyens, il y a évidemment le dispositif Solibail.

En ce qui concerne l'articulation avec la politique économique, il est clair que nous chercherons à développer, avec les communes avoisinantes les emplois accessibles aux jeunes.

Le choix historique sur les 40 dernières années – non dit mais flagrant – de la majorité qui a continuellement dirigé Bourg-la-Reine a été contraire à la présence importante d'emplois sur la ville (EDF, Volvic...). Les villes voisines, notamment Antony et Bagneux ont construit d'immenses surfaces de m² de bureau, et le marché est saturé actuellement. Bd Mal Leclerc, un immeuble de bureau est en cours de transformation en logement. L'ancien bâtiment d'Atlantic vise en partie le même destin, l'immeuble en face n'est pas plein, après le départ de BelAmbra.

En outre Bourg-la-Reine reste un nœud de transport mais se voit concurrencer au nord par la gare du Grand Paris Arcueil - Cachan, et au Sud par La-Croix-de-Berny. Il sera donc très difficile d'inverser cette tendance.

L'espace de la pointe sud de la gare qui sera complètement re-configuré à terme peut être une

opportunité. La majorité actuelle a certainement un projet. Jamais rien n'a été discuté, ni les objectifs, ni les priorités, au niveau du conseil municipal.

4. Maintenir les personnes âgées à leur domicile

Citoyens Fraternels : Envisagez-vous d'apporter des garanties d'un Prêt Viager Social par la municipalité de Bourg-la-Reine comme le propose la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Les 3 colonnes du maintien à domicile » ?

LVEP : Nous sommes pour favoriser le maintien à domicile pour les personnes âgées. Nous étudierons au cas par cas les différentes solutions.

Ce maintien à domicile impose aussi de penser des services spécifiques, en particulier pour les personnes nombreuses qui vivent dans les étages d'immeubles dénués d'ascenseur. (ex : Normandie, Mermoz, Aristide Briand, La Fayette et ailleurs.)

5. Améliorer les conditions de vie de la résidence La Fayette

LVEP : Nous avons appris que Hauts de Seine Habitat allait lancer une opération de rénovation et reconstruction, amenant d'ailleurs à densifier la résidence. Une première réunion d'information semi-confidentielle a été organisée avec des habitants.

Nous suivrons de très près le déroulement de cette opération et du plan de relogement, en particulier les promesses faites à cet égard aux habitants.

Il est pour le moins honteux que cette résidence qui était dans un état déjà lamentable lors de la dernière élection ait été laissée sans aucune amélioration pendant 6 ans. Il est d'un goût douteux de voir apparaître à 2 mois des élections, en réunion publique dans le quartier, un projet soudain mûr ! Rien n'a jamais été présenté en conseil municipal ni en commission urbanisme.

Nous disposons des éléments présentés lors de la réunion. Il n'y a aucun doute sur le fait qu'il engendre une forte densification (quid des équipements et services publics associés ?). Il prévoit aussi à ce stade un immeuble neuf d'accession à la propriété. Nous y voyons une volonté de mixité sociale qui n'est pas en soi mauvaise. L'ensemble appelle à la plus grande vigilance.

Le dossier de la Butte Rouge, dans notre proche voisinage est inquiétant quant à la volonté du département des Hauts-de-Seine d'avoir une politique forte en matière de logements sociaux. La gentrification se poursuit partout.

Nous suivrons avec la plus grande attention ce projet Résidence La Fayette, quitte à le contester s'il est mauvais pour les habitants et pour la ville.

6. Encadrer les loyers

Citoyens Fraternels : L'encadrement des loyers est un dispositif qui vise à réduire les abus de certains bailleurs. Il vise notamment à protéger les jeunes et les personnes en précarité ou faible revenu.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure dans votre commune dès que ce dispositif sera prolongé par une loi de 2026 ? Êtes-vous favorable à demander que ce dispositif soit mis en œuvre dans l'ensemble du Territoire VSGP

LVEP : Oui aux deux questions cependant il faudra regarder de façon plus précise comment le faire de façon relativement acceptable par les propriétaires privés.

7. Réunir et dynamiser la CIL

Citoyens Fraternels : La conférence intercommunale du logement (CIL) est une instance chargée d'organiser les attributions des logements sociaux de manière à respecter les objectifs de la Loi Égalité Citoyenneté, de préciser les priorités par une cotation des demandes et apporter une information aux demandeurs.

La CIL de VSGP n'a plus été réunie depuis 2020. Avez-vous l'intention de la réunir pour mettre en place la cotation, définir le PPGDID, réaliser son bilan annuel et prendre collectivement des décisions pour remplir les objectifs assignés par la loi.

LVEP : Nous y sommes naturellement favorables et nous ne pouvons qu'espérer entraîner l'adhésion des autres communes à cette idée en rappelant les objectifs de la loi.

8. Veiller au respect des règles d'attribution des logements sociaux des publics prioritaires.

Citoyens Fraternels : Pour la mise en œuvre de la loi Égalité et Citoyenneté sur Bourg-la-Reine (relogement des Publics prioritaires et des 1er quartile dans le parc social), les résultats sont assez bons pour les Publics prioritaires mais insuffisants pour les demandeurs de logements au plus faible revenu (1er quartile).

Comment comptez-vous atteindre les objectifs définis par la loi ?

LVEP : En cherchant à construire plus de logements sociaux et ce dans tous les quartiers, sans construire de grands ensembles.

9. Prévenir les risques d'expulsion

Citoyens Fraternels : On observe que les personnes menacées d'expulsion ont des difficultés pour se faire accompagner. Elles ont besoin d'un conseil de proximité ; L'ADIL92 a pour mission de prendre contact avec les personnes qui ont reçu un commandement de payer.

Bourg-la-Reine a déjà une convention avec l'ADIL92 pour tenir une permanence. Avez-vous l'intention de maintenir cette convention, l'étendre à la constitution de dossiers DALO et de promouvoir ce service.

LVEP : Oui nous regarderons de près cette convention et la renforcerons, l'étendrons, si besoin.

1. Animation par la mairie (emploi pour les personnes en difficulté)

Citoyens Fraternels : Comptez-vous désigner un conseiller municipal chargé de la solidarité, l'insertion et l'économie sociale et solidaire qui aurait pour rôle de

- Soutenir des chantiers d'insertion
- Veiller aux clauses sociales dans les marchés publics
- Soutenir les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

LVEP : Oui pour une délégation sur ce sujet, sous la responsabilité d'un adjoint au secteur social.

2. Améliorer des places en crèche

Citoyens Fraternels : De nombreux jeunes actifs sont en demande de places en crèche adaptées à leurs horaires. Comment comptez-vous améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de places.

LVEP : Il s'agit surtout d'augmenter le nombre de berceaux de recruter le personnel en conséquence.

Le problème est plus quantitatif que qualitatif. Le manque de personnel empêche trop souvent d'ouvrir tous les berceaux à l'accueil.

Il faudra probablement rechercher comment bâtir une nouvelle crèche...

Il est dit sans précision qu'une crèche publique serait construite dans les parcelles vendues à Cogedim, donc plus ou moins sur les ruines de la crèche Leclerc.

Il est aussi dit que le projet de reconstruction de La Fayette intègrerait une crèche.

En fin il est aussi dit que la Crèche Hoffman serait réaménagée et pourrait accueillir plus d'enfants.

Ces projets ne sont à notre connaissance que des mots. Dans les mêmes éléments de communication, le Maire actuel dit aussi utile avoir recours à des berceaux dans les crèches privées. Nous voulons absolument privilégier le recours au service public.

1. Pallier la rupture numérique

Citoyens Fraternels : Quel dispositif proposez-vous en sus de France-Service ?

LVEP : Ateliers numériques au 3-Mats mais le problème de la rupture numérique ne peut se résoudre par des stages ou des entraînements à l'usage : il faut une véritable aide aux démarches et c'est probablement à développer à la Maison France Services et au 3-Mats. Au-delà de la rupture numérique, il existe aussi des démarches qui sont techniquement accessibles mais porteuse d'angoisse. Parcours Sup en est un exemple. Les enfants de familles bien insérées trouvent les bonnes informations. Les autres peuvent être très pénalisés. La Ville en Partage envisage de créer des temps forts pour ces publics pour – avec l'aide de volontaires de la ville – démythifier l'outil, l'expliquer, et si possible aider au cas par cas les jeunes à construire leurs dossiers. Il y a dans Bourg-la-Reine beaucoup de personnes capables de réaliser cette aide.

1. Maison médicale

Citoyens Fraternels : En 2026 : ouverture de la maison médicale. Quelle organisation, quel fonctionnement, quels praticiens ? Comment garantit-elle l'accès aux soins aux plus fragiles ?

LVEP : Question à poser aux élus actuels ...

Nous visons à mettre en place un dispensaire, ou toute forme de médecine qui soit au niveau des tarifs Sécu. Nous ne résoudrons pas le problème de la démographie médicale. Il faut comprendre quelles conditions matérielles ou autre peut pousser un médecin à s'installer à Bourg-la-Reine avec un tel projet (logement, travail d'équipe, temps de travail ? ...).

1. Stationnement des professionnels de santé

Comment allez-vous faciliter le stationnement des personnels de santé intervenant sur la commune qui soient ou non, résidents à BLR ?

LVEP : Travailler à dans un premier temps un accord avec EFFIA (qui a la délégation de service public stationnement) pour éviter les verbalisations des voitures avec caducée.

2. Cheminement PMR

Citoyens Fraternels : Comment améliorer les cheminements PMR dans la ville et garantir le maintien pendant des travaux, en particulier devant l'accès aux professionnels de santé ?

LVEP : Études au cas par cas par les services techniques et injonctions aux entreprises suivies d'un contrôle.

3. Actions spécifiques pour les personnes les plus fragiles

Citoyens Fraternels : Le CCAS a un rôle actif pour les personnes âgées en général. Comment comptez-vous développer des actions plus spécifiques pour les personnes âgées en grande difficulté ?

LVEP : Nous étudierons précisément chaque cas, il faut donc un recensement précis, des visites systématiques et intervention des services sociaux.

1. Plus de moyens pour les associations de solidarité

Citoyens Fraternels : Comment contribuerez-vous au développement du bénévolat

- Comment faciliterez-vous le travail d'accueil et d'échanges des associations dans des locaux adaptés (pouvoir disposer de locaux pour des entretiens individuels) et équipés de moyens techniques : un WI-FI ouvert, une imprimante-scanner, voire un ou deux PC en libre-service.

Envisagez-vous de créer une Maison des associations ?

- Pensez-vous adapter avec les associations le site internet de la mairie pour répondre aux besoins d'information des personnes en difficulté

LVEP : Forum du bénévolat social.

Oui nous visons à créer une vraie maison des associations dotée de moyens techniques.

Concernant le site internet, on peut faire des pages spécifiques, mais ce qui est privilégié est l'accueil au CCAS ou dans des permanences de quartier.

2. Instituer un dialogue régulier avec les associations de solidarité

Citoyens Fraternels : Pensez-vous établir des rencontres régulières (au moins une fois par an) entre le maire et les associations de solidarité pour faire le point sur les actions de solidarité (notamment sur celles énoncées dans la lettre) et échanger sur les difficultés rencontrées.

LVEP : Comment pourrait-on dire non à une telle proposition, donc un grand OUI.

Aider ceux qui aident est le cœur même de notre projet. Sans se substituer dans l'expertise, et en prenant les meilleurs exemples là où ils sont, en les adaptant avec créativité, et en s'appuyant sur une vaste frange de la population qui va bien et peut entrer dans une dynamique généreuse.